



DECLARATION LIMINAIRE

CSA-FS DU 23/06/2026

Dans cette période de fortes chaleurs, nos établissements bouillonnent. Les personnels, de **tous grades et corps confondus**, subissent de plein fouet la surpopulation pénale et la canicule.

Dans ces conditions extrêmes, nous constatons l'effort de la part de la Direction Interrégionale sous couvert des chefs d'établissement, pour que les personnels souffrent moins. L'apport de fontaines à eau, et dans certains établissements de salles climatisées pour des moments de récupération est profitable à tous. Mais malheureusement, cela n'est pas mis en place dans tous les établissements. La distribution de bouteilles d'eau pendant le service doit être la règle, là où nous ne pouvons avoir accès à la fontaine.

Mais d'autres efforts doivent être faits et nous vous le demandons.

- Les écoles lyonnaises ont commencé depuis la semaine dernière et continueront cette semaine, pour certaines, à rester fermées et d'autres à aménager des horaires, privilégiant la matinée et un retour au domicile l'après-midi.

FO Justice Lyon demande la possibilité d'aménagement des horaires ou l'acceptation de AAE pour les collègues confrontés à une fermeture exceptionnelle de l'école sans possibilité de faire garder l'enfant.

FO Justice Lyon vous demande de faciliter le télétravail dans tous les secteurs possibles.

- Durant la période de chaleurs excessives dans les bâtiments, **FO Justice Lyon** vous demande de lever l'obligation de port du GPL des personnels en cursive et autres, exposés aux températures élevées, quand les conditions de sécurité le permettent et sous l'autorité du CE. La protection des personnels ne se résume pas aux risques sécuritaires, mais également aux risques liés aux conditions de travail.

Monsieur le Directeur Interrégional, le contexte actuel demande des mesures exceptionnelles et nous comptons sur votre bienveillance envers les collègues pour que ces derniers tiennent le coup en cette période.



Concernant le **SPIP MO d'Annecy**, au vu des difficultés rencontrées, le projet de déménagement a avorté. Toutefois, se pose la question d'une réfection du bâtiment, qui est complètement vétuste. Réfection refusée sous couvert d'une location à un particulier.

Que faisons-nous ? Car des améliorations en termes de confort et de sécurité doivent être entreprises rapidement.

- Arrivée d'eau datant des années 1960 : les agents font la vaisselle dans d'anciennes toilettes.
- Serveur central non sécurisé avec un risque d'incendie. Un ventilateur, à allumer et éteindre chaque jour, est le seul garant du refroidissement du serveur.
- Pas de signalétique suffisante et efficace en cas d'incendie.
- Porte d'accès du SPIP défailante : simple vitrage à l'accueil.
- Passage obligatoire par la salle d'attente pour accéder aux bureaux d'entretien ou faire une photocopie.
- Forte humidité dans certains bureaux, amenant froid et champignons, ainsi que des difficultés médicales probables dans le futur suite à une exposition quotidienne.
- Pas de chauffage l'hiver : les agents se partagent des chauffages d'appoint électriques.
- Importante exigüité : les agents s'entassent.
- Pas de bureau pour l'agent DDSE, il s'installe où il peut.

Nous sommes dans une urgence sécuritaire et fonctionnelle.

FO Justice Lyon demande un plan de réhabilitation des locaux dans les plus brefs délais.

FO Justice Lyon veille et veillera toujours au respect des conditions de travail des collègues.

FO Justice Lyon est et restera toujours en soutien des collègues qui, tous les jours, assurent la continuité du service public, quelles que soient les conditions.

UISP - FO Justice LYON

Le 23 juin 2026

